



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 MARS 2022**

Délibération N°22/004

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE
RETHEL - Papeterie Smurfit-Kappa
AR10P031400**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Rethel souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour la conduite d'une étude sur l'ancienne papeterie Smurfit-Kappa située sur son territoire communal,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Rethel annexée à la présente délibération portant sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la commune de Rethel,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Rethel la convention pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

14 MARS 2022

Le

La Préfète de Région,

Pour la Présidente et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Blaise GOURTAY